

.Dans cette nouvelle lettre

Le mot de l'Ambassadrice.p.1



Les nouveaux passeports...p.2
La future carte d'identité...p.2



Les élections européennes... p.4



Se rendre aux Etats-Unis.....p.3



Se marier au Danemark...p.5



Actualités consulaires.p.5

Pour suivre l'actualité de l'Ambassade au jour le jour :

<http://www.ambafrance-dk.org/>



Cette Lettre du consulat a été rédigée avec la participation de :

Floriane Régnier

Le mot de l'Ambassadrice

Mes chers compatriotes,

Avec toute l'équipe de l'ambassade, nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour l'année 2009 ! Que cette nouvelle année vous apporte à nouveau le meilleur de ce que les cultures danoise et française peuvent transmettre.

Faire le bilan d'une année conduit à réunir des souvenirs, des images fortes qui resteront longtemps en mémoire. L'année 2008 a été riche en événements franco-danois ; bien sûr, je pense au mariage de SAR le Prince Joachim et de la Princesse Marie, mais aussi aux nombreux événements qui nous ont réunis, comme la belle exposition Cézanne – Giacometti à Louisiana, le lancement festif sur la place Gråbrødretorv de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne le 1^{er} juillet, la fête nationale du 14 juillet au Palais Thott, et bien d'autres moments encore.

La venue de plusieurs ministres et du premier ministre M. François Fillon fin mai a été l'occasion de resserrer des liens politiques déjà excellents, la Présidence française de l'Union européenne, en un semestre lourd d'actualités, a donné lieu à un regain accru des medias danois pour la France et le Président de la République. Soyons en fiers.

La dénonciation de la convention fiscale, le renouvellement du Conseil d'administration du Lycée Prins Henrik ont donné lieu à des débats, des inquiétudes. Nous avons tous travaillé dans la même direction pour résoudre les questions les plus urgentes et tâcher de répondre aux attentes, au mieux des intérêts de la communauté française. Nous sommes en bonne voie.

Avec cet agenda, j'ai pris trop peu de temps pour aller voir les Français qui vivent en région mais le consulat a été actif en tournées consulaires. A Aarhus, un moment très sympathique dans un café m'a permis de rencontrer un certain nombre de ceux qui vivent dans le Jutland Nord. Nous recommencerons !

L'année 2009 annonce de nombreux autres rendez-vous. L'un de ces rendez-vous importants est la tenue des élections européennes. Vivant au Danemark, vous bénéficiez d'un choix : vous pouvez désigner votre député en France ou au Danemark. Ce choix est un bel exemple de la réalité politique de l'Union européenne, et je ne saurais trop vous inciter à y participer activement en votant.

2009 verra aussi se tenir la COP 15 à Copenhague, conférence historique pour les enjeux climatiques mondiaux et accueillera encore de nombreux événements au Palais Thott, dans la communauté française et dans tout le Danemark.

En me réjouissant de vous croiser lors de l'un des ces rendez-vous, je vous prie d'agréer, mes chers compatriotes, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Bérengère QUINCY
Ambassadrice de France au Danemark

Les passeports biométriques deviennent une réalité



Une exigence européenne :

Un règlement du Conseil Européen de 2004 prévoit la mise en place des passeports biométriques par les 27 Etats membres de l'UE avant juillet 2009.

La mise en place d'identifiants biométriques harmonisés facilitera l'identification des titulaires et rendra plus complexes les usurpations d'identité.

Le consulat de France à Copenhague sera équipé d'ici le mois de juin de bornes d'enregistrement permettant de numériser les signatures, photos et empreintes digitales nécessaires au nouveau passeport.

Les nouveautés :

La principale différence avec le passeport actuel se trouve dans la puce électronique qui contiendra deux empreintes digitales en plus de la photo du titulaire pour toute personne âgée de plus de 6 ans.

Le prix du passeport a augmenté pour la première fois depuis 10 ans le 1^{er} janvier. Il est désormais de 652 DKK pour un adulte, de 326 DKK pour un mineur de plus de 15 ans et de 140,50 DKK pour un mineur de moins de 15 ans.

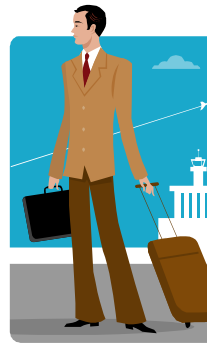
Votre passeport actuel reste valable jusqu'à sa date d'expiration. Vous n'avez donc aucune raison de demander un passeport biométrique pour remplacer votre passeport encore valable.

Une procédure plus rapide :

Le procédé devrait permettre de faire vos demandes de passeport en 15 minutes et de le recevoir en deux semaines. Vous serez prévenu de son arrivée par téléphone ou par courrier.

Vous pourrez effectuer votre demande de passeport aussi bien au consulat de France à Copenhague qu'en France, dans n'importe quelle commune ou préfecture équipée de bornes d'enregistrement.

Cependant vous ne pourrez plus déposer votre demande de passeport auprès de votre consul honoraire ni le retirer dans votre agence consulaire.



Ce qui ne change pas :

Le passeport biométrique est individuel, tout comme l'actuel passeport électronique. Il est donc délivré sans condition d'âge. Seule la durée de validité diffère : il est valable 10 ans pour un adulte et 5 ans pour un enfant.

Des données protégées :

Afin de sécuriser les données personnelles, le nom, les empreintes digitales et l'état civil seront conservés séparément. Seuls certains services y auront accès dans un cadre contrôlé et restreint.

La future carte d'identité : l'Identité Nationale Electronique Sécurité (INES)

Le plan France Numérique 2012 pour le développement de l'économie numérique prévoit d'élargir le système mis en place pour le passeport biométrique à la carte nationale d'identité.



La future carte d'identité pourrait offrir plus de services aux citoyens, comme la possibilité de prouver leur identité sur Internet et de signer électroniquement.

Elle pourrait également permettre de faciliter l'accès des citoyens aux processus décisionnels publics en organisant des consultations à grande échelle.

Elle n'est encore qu'à l'état de projet mais certaines caractéristiques d'INES sont déjà connues. Elle aura la taille d'une carte de crédit et comportera la photo du titulaire ainsi que de 6 à 8 empreintes.

La puce placée dans la carte permettrait également de sécuriser certaines démarches administratives ou commerciales mais l'activation de cette fonction ne serait que facultative.

La future carte nationale d'identité sera donc peut-être une carte sécurisée multi-usage.

Se rendre aux Etats-Unis – ce qu'il faut savoir

Depuis le 12 janvier 2009, vous devez remplir une demande d'autorisation sur internet afin de pouvoir vous rendre aux Etats-Unis si vous n'avez pas besoin d'un visa. La Lettre du consulat vous propose un état des lieux de ce qu'il faut savoir avant de partir aux Etats-Unis.

Avez-vous besoin d'un visa ?

Tout dépend du type de passeport en votre possession et de la date d'émission de celui-ci. Le tableau ci-dessous doit vous permettre de vous y repérer...

Type de passeport	Le reconnaître	Date de délivrance	Entrée aux Etats Unis	
<u>PASSEPORT NON LISIBLE EN MACHINE</u>		<u>Toutes dates</u>	Visa nécessaire	
<u>PASSEPORT DELPHINE LISIBLE EN MACHINE</u>	Passeports avec une zone de lecture optique :  zone de lecture optique	Jusqu'au 25 octobre 2005 inclus	<u>Sans visa</u> , sauf pour les enfants inscrits sur le passeport de l'un des parents.	Autorisation électronique de voyage avant le départ
		Du 26 octobre 2005 au 11 juin 2006 inclus	Visa nécessaire	
<u>PASSEPORT ELECTRONIQUE</u>	Passeport portant ce sigle sur la couverture : 	Depuis le 12 juin 2006** **12 avril 2006 pour la préfecture des Hauts-de-Seine et de Paris	<u>Sans visa</u>	Autorisation électronique de voyage avant le départ
Il ne sera pas nécessaire d'apposer un visa sur les FUTURS PASSEPORTS BIOMETRIQUES ; en revanche, l'autorisation électronique sera obligatoire.				

Comment demander une Autorisation électronique de voyage ?

Il s'agit d'une **démarche gratuite**.

L'autorisation de voyage doit être sollicitée sur le site Internet : <https://esta.cbp.dhs.gov/> (ESTA ou Electronic System for Travel Authorization) seul site habilité par les autorités américaines.

La demande d'autorisation peut être déposée à tout moment, mais le ministère américain de la sécurité intérieure recommande d'effectuer cette formalité au moins 72 heures avant le départ.

L'autorisation ESTA permet de voyager mais ne constitue pas un droit d'entrée sur le territoire américain.

L'autorisation **est valable 2 ans** à compter de la date de délivrance. Pour tout nouveau voyage pendant la période de validité de l'autorisation, il conviendra de mettre à jour son dossier

Si l'autorisation est refusée, vous devrez demander un visa auprès des services consulaires américains.

Où demander un visa ?

Si vous résidez au Danemark, vous devez contacter l'ambassade des Etats-Unis à Copenhague.

Attention, prévoyez suffisamment de temps avant votre départ. L'ambassade de France ne peut en aucune manière accélérer le traitement de votre demande auprès de l'ambassade américaine.

Embassy of the United States of America
Dag Hammarskjölds Allé 24
2100 København Ø.
Tlf. (+45) 33 41 71 00
Fax: (+45) 35 43 02 23

Les élections européennes de juin 2009

Les élections européennes 2009 se dérouleront du 4 au 7 juin 2009, dans les 27 pays de l'Union européenne (dimanche 7 juin en France et au Danemark). Elles vont permettre d'élire le nouveau Parlement européen pour 5 ans : plus de 492 millions d'électeurs seront appelés à voter.

Votez aux élections européennes !

En France :

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales en France, vous pouvez voter en personne dans une commune française ou établir une procuration en vous présentant au consulat. Par ailleurs, une tournée consulaire aura lieu avant les élections afin de vous permettre d'établir vos procurations si vous résidez en province.

Les dates de cette tournée seront annoncées sur le site Internet de l'ambassade de France au Danemark : ambafrance-dk.org, rubrique actualités consulaires.



Au Danemark :

Si vous êtes enregistré au Registre de la Population danoise, vous recevrez une lettre du ministère de l'Intérieur et des Affaires sociales environ trois mois avant les élections vous expliquant les règles pour être candidat et électeur aux élections parlementaires européennes. Un formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales sera joint à cette lettre.

Si vous avez déjà voté au Danemark pour les élections du Parlement européen de 2004, vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales danoises et une lettre vous sera également adressée.

Notez que vous pouvez décider de vous faire radier des listes danoises à tout moment. Cependant, pour voter en France, vous devez avoir été inscrit avant le 31 décembre 2008.

Le Parlement européen

Combien de députés :

Pour la septième fois, les élections européennes se feront au suffrage universel direct. 736 membres seront élus conformément au traité de Nice. Le traité de Lisbonne en prévoit 750 mais il n'est pas encore ratifié.

Procédure électorale :

Il n'existe pas encore de procédure uniforme. Certaines règles sont cependant communes :

- Le suffrage universel direct, qui est en place depuis 1979.
- La règle de la proportionnelle.
- Un mandat de 5 ans renouvelable

Ce qui diffère :

- Les dates des élections à quelques jours près.
- Les circonscriptions
- Le mode de scrutin
- Le renouvellement des mandats.
- Les conditions de vote et d'éligibilité.
- La promotion de la parité.

A quoi sert le Parlement européen :

Les pouvoirs du Parlement sont de plus en plus étendus. Ils concernent le budget, l'élaboration des directives et règlements et le contrôle de la Commission.

La présidence tchèque de l'Union Européenne

EU2009.CZ



Le 1^{er} janvier 2009, la République tchèque a pris la suite de la France à la présidence du Conseil de l'UE.

Les enjeux de la présidence française avaient été le climat, l'énergie, l'immigration, la défense et le bilan de la PAC.

Les quatre priorités de la présidence tchèque s'articulent autour du renforcement des relations transatlantiques, du renforcement

des relations extérieures de l'UE dans la zone Est jusqu'au Caucase, notamment avec des pays comme la Géorgie, l'Ukraine et la Russie, mais également autour de la sécurité énergétique et du développement du marché intérieur unique.

La République tchèque passera ensuite le relais à la Suède au mois de juillet.

EU2009.CZ

FIFRIETCYLTULUHUMTDE
UKCZBEBGDKEEFIFRIETCY
UMTDENLPLPTATROELSKS

Le saviez-vous ?

Comment se marier au Danemark ?

Si vous êtes français et que vous désirez vous marier au Danemark, plusieurs formalités doivent être accomplies.

Vous devrez contacter le consulat pour constituer votre dossier de mariage et faire procéder à la publication des bans, avant la célébration.

Vous devrez également contacter un officier de l'état civil ou un officier religieux danois, seule habilité à célébrer votre mariage.

Si vous désirez conclure un contrat de mariage, celui-ci doit être passé devant un notaire **avant** la célébration du mariage pour être valable en France.



Au Danemark, un mariage peut être célébré soit à la mairie, soit dans une Eglise reconnue.

Enfin, votre acte de mariage devra être transcrit sur les registres de l'état civil français. Il vous appartient de le demander à la section consulaire en remplissant le formulaire disponible

sur le site Internet de l'ambassade et en y joignant les documents demandés.

Plus d'informations sur le site Internet de l'ambassade : ambafrance-dk.org, dans la rubrique « section consulaire » puis état civil



Ouverture du consulat

Si vous pouvez vous présenter chaque matin de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous, votre consulat est également ouvert sur rendez-vous tous les après-midi de 14 heures à 16 heures 30.

Le guichet d'administration électronique (GAEL) facilite vos démarches auprès du consulat !



Le guichet d'administration électronique permet aux Français inscrits sur le registre d'avoir accès, à tout moment, à leurs données personnelles ainsi qu'à leur situation électorale.

Ouvert 24 heures sur 24, il vous donne accès aux informations vous concernant enregistrées par le consulat.

Il permet également de modifier plusieurs données :

- Les coordonnées
- La situation professionnelle;
- Les personnes à prévenir en cas d'urgence ;
- La situation électorale valable pour l'année suivante; On y accède facilement grâce au NUMIC et à un mot de passe. En cas d'oubli ou de perte, ces numéros peuvent être demandés par écrit à la section consulaire.

Plus d'information sur le site Internet de l'ambassade.

Le Consul

Le Consulat est dirigé par M. Yann DELAUNAY.

☎ 33.67.01.00

Accueil et traitement des dossiers administratifs

Mlles Lise SOULA et Souad BEN AMAR gèrent, entre autres, votre inscription au Registre et traitent les dossiers de CNIS et de passeport.

☎ 33.67.01.64 / 33.67.01.61

Etat civil

Mlle Céline BASSANI gère l'ensemble des questions relatives à la nationalité, aux mariages, naissances...

☎ 33.67.01.72

Relations avec les administrations

Mme Ulla THORSTHOLM s'occupe de dossiers aussi variés que la JAPD et le suivi des Français détenus.

☎ 33.67.01.57

Bureau Accueil Emploi

Mme Anne DROUET-MAJLERGAARD aiguille les Français dans leur recherche d'emploi et gère les relations avec les entreprises locales.

☎ 33.67.01.65

Le comptable

M. Gwendal DAVIET gère l'ensemble des crédits de l'Ambassade et les pensions.

☎ 33.67.01.62

Sécurité – standard

M. Flemming JENSEN occupe ces deux fonctions.

☎ 33.67.01.59

Ny Østergade 3, 2^{ème} étage,
1101 Copenhague K

Ouverture au public :
de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi
et l'après-midi sur rendez-vous.

Accueil téléphonique :
de 8h30 à 16h30

CONTACTS

Organismes français à Copenhague	Conseiller AFE
<u>Ambassade de France</u> ☎ 33.67.01.00 Kongens Nytorv 4 Fax 33.93.97.52 1050 Copenhague K	Mme Marie-José Caron ☎ 36.75.90.02 Adresse : Frederiksberg Allé 5, 1601 Copenhague V mariejosecaron@hotmail.com
Lycée français ☎ 33.21.20.48 Frederiksberg Allé 22 A Fax 33.21.23.80 1820 Frederiksberg http://www.prinshenriksskole.dk	Médecins francophones
Institut Français ☎ 33.38.77.00 Østergade 18, 1. og 2. sal Fax 33.38.77.01 1100 Copenhague K info@institut-francais.dk	Dr. Louise Rasmussen ☎ 38.10.51.80 Smallegade 2, 3tv. 2000 Frederiksberg
Associations	Dr. Erik Haarløv ☎ 66.12.62.13 Bryggergården, Flakhaven, Vestergade 11 5000 Odense C
Copenhague Accueil Présidente : Mme Brigitte Maria copenhagueaccueil@free.fr http://copenhagueaccueil.blogspot.com	Dr. Torben Jahnsen ☎ 26.40.10.15 Løgehuset Birkholm Kommenhaven 11 2730 Herlev (8h-9h30)
Amicale française ☎ 48.14.09.09 Président M. Frey Fax 48.14.09.10 Garage Domino, Solvang 18 3450 Allerød	Dr. Jean-Christian Delay ☎ 39.63.65.60 Tutti Nove, Engmosevej 6 2920 Charlottenlund
Union des Français de l'étranger - Copenhague : Pascal Badache ☎ 26 25 12.13 pascal@ufedanemark.dk - Jutland : Laurent Dorey ☎ 20 34 46 15 laurent@ufedanemark.dk	Adresses utiles
Français du monde- ADFE Président : M. Mongelard adfe-danemark@webspeed.dk	Librairie française ☎ 36.99.16.92 "Den Franske Bogcafé" Fiolstræde 16st
Association des francophones de Copenhague www.french.meetup.com	Librairie française d'Aarhus ☎ 86.19.50.42 G.M.I.B.S. Klostergade 33 8000 Aarhus C
Association française des aînés résidant à l'étranger ☎ 27.59.23.62 Présidente : Mme Delaplace-Lynge	Eglise réformée française ☎ 33.13.87.53 Gothersgade 109 – 111 1123 Copenhague K
Association française des aînés résidant à l'étranger ☎ 27.59.23.62 Présidente : Mme Delaplace-Lynge	Eglise catholique ☎ 35.35.68.25 Nørrebrogade 27 C 2200 Copenhague N
Numéros d'urgence	Agence nationale pour l'emploi: http://www.jobnet.dk
Urgence : 112 SOS Médecins : 70.13.00.41 SOS Dentistes : 35.38.02.51	Service européen pour l'emploi: http://www.eures.dk
Informations générales : http://www.denmark.dk	Systèmes de retraite et pension: http://www.dss.dk
Ambassade du Danemark en France : http://www.amb-danemark.fr	Retrouvez les coordonnées de tous les services de l'Ambassade sur: http://www.ambafrance-dk.org/

Lettre du Consulat est éditée périodiquement par votre consulat afin de mieux vous informer.

Pour la recevoir directement, par courriel :

- **abonnez vous sur notre site** : <http://www.ambafrance-dk.org/La-lettre-du-Consulat.html>
- **ou contactez-nous par courriel** : consulat@ambafrance-dk.org
ou par téléphone : 33.67.01.61 / 33.67.01.64